

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

VU le Code de la commande publique ;

1-Commande publique

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-40 en date du 21/03/2026 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

N°2026-40

VU la délibération n° 2025-144 en date du 15/12/2025 autorisant à engager, liquider, mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2026 ;

**Assistance à maîtrise
d'ouvrage**

VU la proposition d'honoraires ;

**Mission
d'accompagnement
pour la préparation, la
négociation et le suivi
d'une concession
d'aménagement autour de
la copropriété Les Feux
Follets**

CONSIDÉRANT le besoin de mettre en œuvre une mission d'accompagnement pour la négociation et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la requalification de la copropriété « Les Feux Follets ».

DÉCIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition présentée par la société LINDEA représentée par M. Arnaud KINER et le cabinet RACINE Avocats, représenté par M. Damien RICHARD, cotraitants sur la mission d'accompagnement pour la préparation, la négociation et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la copropriété Les Feux Follets.

ARTICLE 2 – DE SIGNER la proposition d'honoraires se décomposant comme suit :

- LINDEA : 11 375,00 € HT
- RACINE : 3 150,00 € HT

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits sont prévus à cet effet.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 26 mars 2026

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/03/2026

de sa mise en ligne le : 26/03/2026

de sa notification le : 26/03/2026

Mission d'accompagnement pour la préparation, la négociation, et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la requalification du site de la copropriété Les Feux Follets
 Proposition d'intervention au titre des compléments de l'étape C pour le mois de la signature du TCA à fin 04/2026
 03/03/2026

CONTEXTE ET DEMANDE

La Ville de Gaillard a conduit une consultation qui a permis de retenir un Concessionnaire pour la concession d'aménagement "Les Feux Follets - Libération" (LFF-LIB). Le traité de concession devrait être signé à horizon fin 03/2026. La Ville de Gaillard souhaite être accompagné dans le mois suivant cette signature pour la mise en place du dispositif de pilotage de la concession d'aménagement, dans son rôle de Concédant, et l'initiation des actions à mener dans la période de conception et de montage, dans la perspective du dépôt du premier permis de construire dans les 5 mois qui suivent (selon le calendrier contractuel entre la Ville de Gaillard et le Concessionnaire).

Dans ce cadre, nous vous proposons de mener, à vos côtés, de la signature du traité de concession (ou au plus tard fin-03/2026) et jusqu'à fin 04/2026, les actions relatives :

- au lancement opérationnel de la concession (1 réunion de lancement avec le concessionnaire, sur la période) et à la surveillance du projet, avec notamment :
 - mise en place des groupes de travail et l'identification des interlocuteurs clés, par thématique et action
 - planification des réunions et échanges entre Concessionnaire et concédant
 - mise en place par le Concessionnaire des outils de pilotage et de suivi (planning, réunion, budget, avancement par actions,...)
- au lancement des actions de conception (1 à 2 réunions de travail sur la période) :
 - pour les aménagements publics / extérieurs
 - pour les équipements à acquérir par la Ville de Gaillard
- à la conduite des maîtrises foncières et du relogement :
 - mise en place et coordination des différents acteurs

PROJECTION BUDGETAIRE DU COMPLEMENT DE MISSION

Vous trouverez ci-dessous une projection du budget-temps nécessaire aux actions complémentaires, de la signature du Traité de concession d'aménagement (et au plus tard fin-04/2026) jusqu'à fin-04/2026 (proposition de facturation à fin-04/2026) :

en € HT 12/2023		Budget temps							Honoraires d'intervention (€ HT 12/2023)
		LINDEA				RACINE		HORUS	
		M. YACHI	L. MARTIN	R. BRUNELIN	E. ODIN	D. RICHARD	L. RICHARD	S. HYBORD	
Actions complémentaires étape C	prix de journée	1150	1100	900	750	1150	1050	1100	
AMO projet urbain de la signature du TCA à fin-04/2026	JH	4,50	4,00	2,00			3,00		14 525,00
TOTAUX	JH	4,50	4,00	2,00		-	3,00	-	13,50
	€ HT	5 175,00	4 400,00	1 800,00			3 150,00		14 525,00
	€ HT	11 375,00				3 150,00			14 525,00

Bon pour Accord le 26/03/2026
 le faire,
 Antoine BLOVIN

